

**MAIRIE DE BRENNILIS
LE BOURG
29690 BRENNILIS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BRENNILIS.**

L'an deux mille treize, le 22 novembre à 18h30.

Le Conseil Municipal de BRENNILIS, dûment convoqué en session ordinaire à la Mairie,
Sous la présidence de Jean-Victor GRUAT, Maire.

Présents: Jean-Victor Gruat, Marcel Gérardin, Françoise Borgne, Olivier Magoariec, Alexis Manac'h,
Sylvie Birhart, Anita Daniel, Berc'hed Troadec Cadoudal

Absents: Carole le Boulanger, excusée, procuration à Berc'hed Troadec Cadoudal

Jean Faillard, excusé, procuration à Alexis Manac'h

Jérôme Cochenec, procuration à Sylvie Birhart

Convocation: 2 novembre 2013

Secrétaire de séance: Olivier Magoariec

Objet : Extension assainissement collectif

Le Conseil est informé par le 3ème adjoint des progrès accomplis dans ce dossier. Une copie du dossier constitué par la société AEH est remise à tous les conseillers. Il comprend une lettre de couverture précisant la procédure à suivre, le détail estimatif des travaux et le plan de financement. Cette opération a été budgétisée au titre de l'année 2013 - un montant global de 180.000 € ayant été affecté à la rubrique "Construction" du budget d'investissement de la régie d'assainissement.

La Commission Eau-Assainissement s'était saisie du dossier lors de sa réunion du 24 janvier 2013. Le Conseil municipal réuni le 2 février 2013 avait autorisé la poursuite des études, et décidé de les confier à la société AEH.

Il est précisé que, pour obtenir confirmation des subventions annoncées par l'Agence de l'Eau, il est nécessaire de disposer d'offres d'entreprises, dans le cadre d'une procédure de marché public. Le lancement de cette procédure requiert cependant déjà l'adoption d'un plan de financement.

Un conseiller estime que ce projet est soumis trop tardivement dans la mandature pour être traité. Une conseillère fait valoir qu'à son avis ce dossier n'est pas prioritaire et qu'il existe d'autres installations non conformes en matière d'assainissement non collectif sur la commune qui ne bénéficient pas d'une possibilité de raccordement au réseau collectif. Une habitante de la commune regrette que, lors de la construction de sa maison en 2007, il ne lui ait pas été fait état de la possibilité de raccordement qui est maintenant en cours de discussion.

Après en avoir délibéré, s'exprimant par six voix pour et quatre voix contre, le Conseil municipal décide de poursuivre le programme, d'adopter le plan de financement ci-dessous, de faire procéder à la réalisation d'un appel d'offres pour concrétisation tout en demandant au Maire d'explorer les possibilités de subventions complémentaires à celles envisagées par l'Agence de l'eau.

Plan prévisionnel de financement du projet

Désignation	Montant HT
Montant des travaux Collecteur : 619 m Branchement : 34 u	144711.75 €
Etudes et autres missions	14500.00 €
Montant total de l'opération	159211.75 €
Subvention Agence de l'Eau Taux 35%	55724.11 €
Reste à valoir Budget communal	103487.64 €

Pour copie certifiée conforme au registre.

Le Maire,

Jean-Victor GRUAT